



ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

Foire aux questions : Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels

6. Quel montant la SÉQ versera-t-elle pour l'énergie produite par les participants au programme PÉCI?

La SÉQ versera aux participants du programme PÉCI un taux équivalant aux économies générées par la société sur le carburant diesel. Actuellement, le coût évité de carburant diesel est de 24,76 cents par kilowattheure, d'après le suivi de la moyenne du coût du carburant sur trois ans. Ce taux sera révisé et modifié (le cas échéant) annuellement.

7. De quelle façon les participants au programme PÉCI seront-ils rémunérés pour l'énergie qu'ils produisent?

La SÉQ utilisera des appareils de mesure aux fins de facturation approuvés par Mesures Canada afin de mesurer la quantité d'énergie produite par les participants au programme PÉCI et vendue à la société. Cette quantité sera mesurée et payée sur une base mensuelle.

8. Comment faire une demande au programme PÉCI?

Pour faire une demande au programme PÉCI, veuillez visiter www.qec.nu.ca pour télécharger le formulaire de demande et les lignes directrices. Les personnes intéressées à participer au programme PÉCI doivent consulter la SÉQ avant de procéder à l'achat de systèmes de production d'énergie renouvelable.

9. Existe-t-il d'autres programmes pour les clients qui ne sont pas admissibles au programme PÉCI?

Le programme de facturation nette de la SÉQ permet aux clients résidentiels et à un compte municipal par collectivité de produire leur propre électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et de l'intégrer dans les réseaux électriques de la société. Pour de plus amples renseignements concernant le programme de facturation nette, veuillez visiter www.qec.nu.ca.

La SÉQ élabore également un programme plus large de producteur d'électricité indépendant conçu pour les projets énergétiques à l'échelle communautaire et qui visera la propriété locale, la participation inuite et le développement économique.

10. La SÉQ offre-t-elle des subventions aux participants au programme PÉCI?

La SÉQ n'a pas de programme de subvention pour le programme PÉCI. Toute subvention versée par la SÉQ contribuerait à augmenter les tarifs de nos clients et donc des Nunavummiut. On encourage les personnes intéressées par le programme PÉCI à rechercher des initiatives de financement externes.



ᖃᑦᑕᑦᑲᑦᑕ ᐅᐱᐱᖃᑦᑕᑦᑲᑦᑕ ᑎᑦᑕᑦᑕ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

Foire aux questions : Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels

11. La SÉQ peut-elle recommander des fournisseurs d'équipement de production d'énergie renouvelable?

La SÉQ ne peut sanctionner aucun fournisseur de systèmes de production d'énergie renouvelable. Il appartient aux clients de rechercher les options d'installation de production d'énergie renouvelable pour s'assurer que l'équipement de leur système est conforme aux normes et codes applicables.

12. Comment obtenir de plus amples renseignements?

Pour de l'information générale, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle au 1-866-710-4200 ou à customercare@qec.nu.ca. Vous trouverez aussi de l'information en ligne au www.qec.nu.ca.